



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 9 n° 7 juillet 2002

SOMMAIRE

Pêcheurs préparez vos lignes.....	3
Comité d'embellissement.....	3
Nos heureux jubilaires.....	5
Loto-fondation 2002	8
La Francolière	9
Des contributions fort appréciées	10
La Francolière sur internet	12
Cercle de fermières	13
Chronique pastorale	14
Les Débrouillards	15
Au fil des jours	16
L'Écho municipal.....	17-35
L'Arc-en-ciel vous dit merci	36
Emblème naturel régional.....	36
Les petites annonces	37



La Fête
de la Pêche
au Parc
de la
Morigeau

À ne pas manquer
les 6 et 7 juillet

Bonnes Vacances à tous!

juillet

2002



C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal réalisé bénévolement par la communauté

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00 \$	96,00 \$
1/4 page	15,00 \$	144,00 \$
1/2 page	30,00 \$	288,00 \$
1 page	50,00 \$	480,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	248-1518
Feu	911
Municipalité	259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

« Au Québec, pêcher,
c'est la vraie vie
en nature »



Pêcheurs : préparez vos lignes

Les 6 et 7 juillet prochain aura lieu au Parc Morigeau une activité de pêche. Pour l'occasion, la rivière Morigeau seraensemencée d'environ 2700 truites de 8 à 10 pouces.

Entourant l'activité de la pêche, il y aura de l'animation sur les lieux; cette animation sera assurée par les moniteurs du terrain de jeux. De



plus, il va y avoir possibilité de manger sur place de bons hot-dogs.

Les profits de cette vente iront au terrain de jeux. Donc, amenez-vous en grand nombre et venez vous divertir en compagnie de vos amis tout en pratiquant un de vos loisirs préférés.

Yves Laflamme, sec.-très.

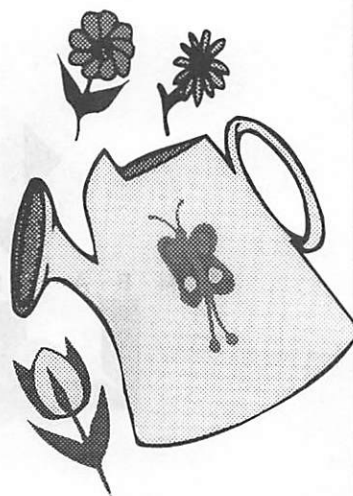
Concours local de «Fleurir le Québec» Il faut s'inscrire

Le comité d'embellissement de Saint-François a procédé au tirage du nom du gagnant parmi toutes les inscriptions au concours local de *Fleurir le Québec* reçues en date du 15 juin 2002.

Le gagnant, la Pharmacie Pierre Martin, se mérite donc le bon d'achat de 50\$ chez Ferme horticole Lajoie.

Prenez note que le comité accepte encore les inscriptions au concours avant le jugement qui aura lieu en juillet.

Lors de la soirée de



remise des prix qui se tiendra au mois de septembre, un prix de participation de 25\$ sera aussi tiré parmi toutes les inscriptions reçues avant le jugement.

Nous vous encourageons à vous inscrire au plus tôt, car contrairement aux années passées, il faut s'inscrire, et seulement les propriétés inscrites seront jugées.

Pierre Cauffopé
Comité d'embellissement

ENTRETIEN MÉNAGER
PAQUET
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
- INDUSTRIEL -
LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DECAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODIGES D'ENTRETIEN
ETC...
350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0
TEL: (418) 259-2559 FAX: (418) 259-2302

Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSE

ESTIMATION GRATUITE
256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

Concours municipal d'embellissement 2002 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

**Dernière chance
Avant le jugement!**

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Catégorie: Résidence ☐

Ferme-Industrie-Commerce ☐

Inscription dans une seule catégorie par adresse civique

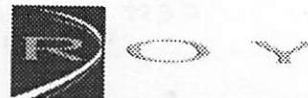
Compléter le coupon, le poster ou le déposer au bureau municipal avant le jugement 2002





Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050



MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0



Boulet

Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.

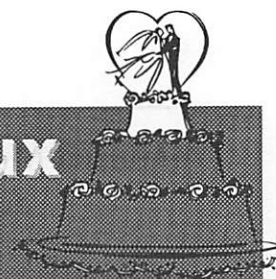


Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

Nos heureux jubilaires



Fêtent 25 ans de mariage

Monsieur Jean-Noël Allaire et Madame Diane Audet
Monsieur Serge Allaire et Madame Mireille Fournier

Fêtent 35 ans de mariage

Monsieur Jean-Guy April et Madame Hélène Garant
Monsieur François Paré et Madame Lise Dumas

Célèbrent 45 ans de mariage

Monsieur Maurice Lamonde et Madame Rita Roy
Monsieur Noël Pellerin et Madame Lise Blais
Monsieur Marie-Louis Picard et Madame Denise Pellerin

Nous avons la grande joie de souligner un
50^e anniversaire

De mariage: Monsieur Jean-Marie Garant et
Madame Jeannine Morin

De sacerdoce: Monsieur l'abbé Germain Laplante,
votre ancien curé.

Félicitations à tous ces heureux jubilaires de la part
du journal *l'Écho de St-François*.



Salon
Karo
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette

RESTAURANT L'ARRÊT Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépenseur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



PROMUTUEL
Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

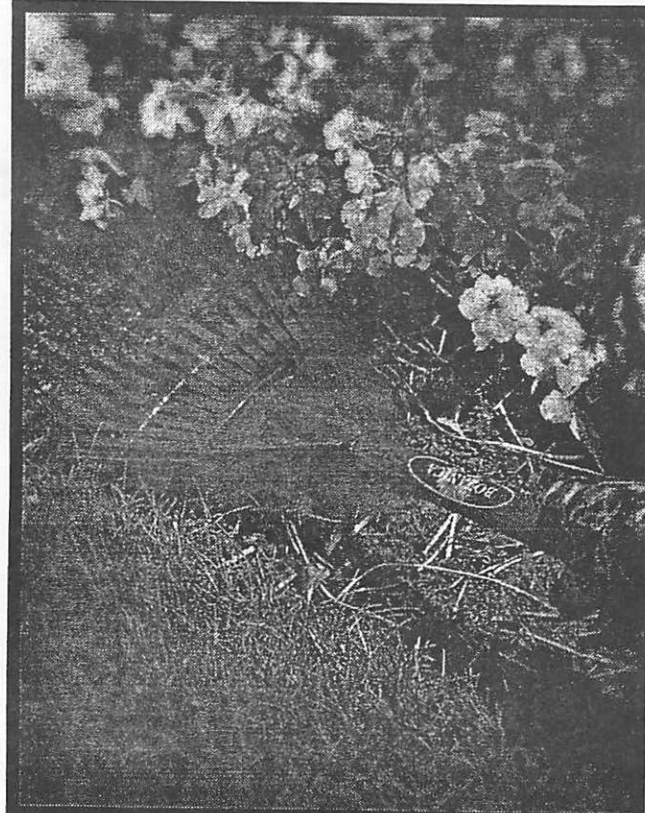
GARAGE SAMSON

873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TEL: (418) 248-1422 FAX: (418) 248-7074

- SERVICE COMPLET DE
MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO

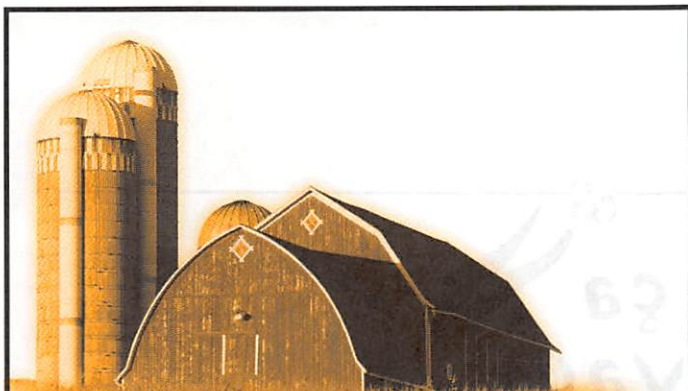
EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



Le Leader canadien par excellence

**La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.**

www.garant.com



VOUS ALLEZ AIMER NOTRE NOUVELLE CAMPAGNE

Le gouvernement du Québec pose de nouveaux gestes pour mieux protéger l'environnement en milieu agricole.

Il a adopté un nouveau règlement sur les exploitations agricoles qui assurera la qualité de l'eau et des sols. En ce qui a trait à la production porcine, il a décrété un temps d'arrêt de deux ans dans 281 municipalités ciblées et de 18 mois partout ailleurs au Québec.

Aussi, afin d'encourager votre participation, le ministre de l'Environnement a demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir des consultations sur le développement durable de l'industrie porcine.

Ensemble, nous devons agir dès maintenant pour protéger notre patrimoine naturel. La terre et l'eau sont sources de vie. Nous devons protéger ce précieux héritage pour le transmettre en meilleure santé aux générations futures.

Au Québec, pour longtemps, la qualité de l'environnement sera source de fierté.

Pour faire part de vos commentaires ou de vos questions, ou pour obtenir la brochure *Le Règlement sur les exploitations agricoles en bref*, contactez-nous par téléphone au (418) 521-3830 ou au 1 800 561-1616, ou par courrier électronique au info@menv.gouv.qc.ca ou par Internet au www.menv.gouv.qc.ca.

Protéger l'environnement,
un geste naturel.

**Environnement
Québec**



Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud Des gens de service

Le Conseil d'administration de votre Caisse et son personnel attachent une grande importance à vous donner un service de qualité.

Dans un monde de plus en plus automatisé, votre Caisse met à votre disposition, du lundi au mercredi à compter de 9 heures le matin jusqu'à 17 heures l'après-midi, une réceptionniste pour vous répondre et acheminer vos appels à la personne demandée. Le jeudi et le vendredi, notre réceptionniste vous répond de 9 heures le matin à 20 heures le soir.

Il se peut, pour des raisons techniques (volume d'appel), que malgré notre volonté, votre appel s'effectue en même temps qu'un autre appel ou que notre réceptionniste se trouve déjà en ligne. Votre appel sera alors transféré à notre système de boîte vocale.

Voici la liste des numéros de poste des employés qui possèdent une boîte vocale:

Christian Fournier: 225, directeur général

Linda Noël: 224

conseillère en finances personnelles

Francine H. Cloutier: 243

conseillère en finances personnelles

Jeannine Létourneau: 242, analyste administratif

Fabienne A. Garant: 223, conseillère

Johanne Montminy: 240, conseillère

Nicole Lamonde: 232

agente de service aux particuliers et courant

Vicky Garant: 221, secrétaire-réceptionniste

Voici la liste des numéros de poste des employés que vous pouvez rejoindre mais qui ne possèdent pas de boîte vocale:

Francine Tanguay: 227, caissière

Lorraine Fradette et Mélissa Gagnon: 234, caissières

France Marois et Hélène Bouffard: 246, caissières



**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax : 259-2628

Licence RBQ
8000-1316-58

la nouvelle
GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES
APCHQ

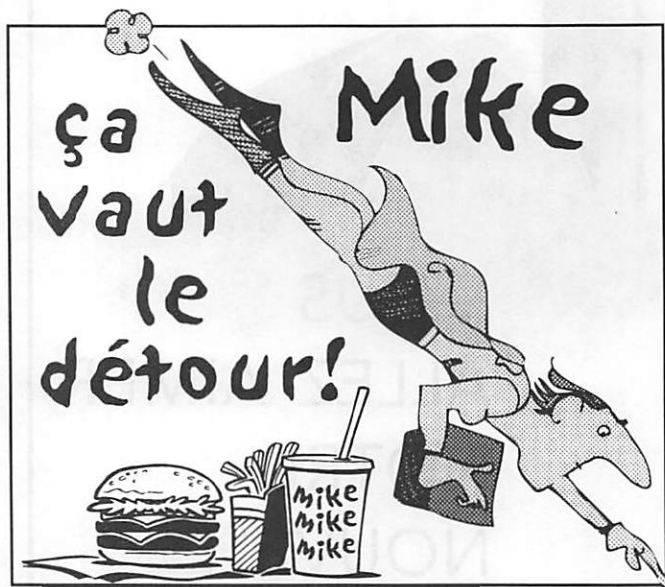
Vente de billets de la Loto-Fondation 2002

Durant les mois de juillet à septembre 2002, des bénévoles frapperont à vos portes pour vous offrir des billets de la Loto-Fondation au coût de 5\$ l'unité ou 45 \$ le livret. 8 500 billets sont ainsi disponibles.

14 prix d'une valeur totale de 4 700 \$ seront remis lors du tirage le mercredi 2 octobre 2002 à 10 h 00 dans le hall d'entrée de l'hôpital. Les détenteurs de billets, s'ils le désirent, peuvent assister à ce tirage.

À chaque année, la campagne Loto-Fondation connaît un grand succès et ce, grâce à la généreuse collaboration de la population qui appuie ainsi sa Fondation et son Hôpital. Cette année, la somme recueillie servira à l'achat d'un stérilisateur au bloc opératoire.

Sincères remerciements aux vendeurs et aux superviseurs qui font un travail remarquable. Ce sont plus de 200 personnes qui s'impliquent dans ce financement populaire.



CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

→ 259-2447

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Les vacances sont là!



Vous avez le goût de fêter...

ou encore compléter ce qu'il manque pour préparer la fête, le party, le pique-nique, la partie de pêche, de baseball ou de golf... le repas...ou pour l'arroser?

Votre dépanneur ULTRA pense à vous!

Des nouveautés ...
toujours...
...pour mieux vous servir!

Vins...Bouffe...Films...
et plus encore...

Agent autorisé de la SAQ



Une bonne
slush...
miam miam!



Venez voir!

Vers pour la pêche...
même des fluos...
Idéal pour la Fête de la Pêche!

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi : 6h30 à 23h
Samedi : 7h30 à 23h
Dimanche : 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Voyage à Montréal

Nous avons été bien émerveillés et très heureux de toutes les activités que l'on a réalisées lors de notre voyage à Montréal. Ce fut une belle expérience. Nous avons bien aimé la visite au Biodôme parce que c'est impressionnant de voir nager et sauter les pingouins. C'est aussi agréable de voir plusieurs animaux dans leurs différents climats. Il y avait des petits singes très acrobates, des oiseaux qui volaient au-dessus de nos têtes, des perroquets bleus et de d'autres couleurs. Nous avons aussi adoré l'ascension de la Tour du Stade. Elle est d'une hauteur incroyable. Nous avons une belle vue de la ville de Montréal là-haut. Au planétarium, le spectacle «Mille milliards de planètes» fut intéressant. Nous avons appris plusieurs informations. Nous avons



aussi visité certains studios de Radio-Canada, ils nous ont expliqué différents trucages surprenants. Notre balade en métro, c'était super. Nous avons été surpris de la rapidité de ce moyen de transport. Ces deux jours furent des plus agréables. Que de beaux souvenirs!

Nous voulons mentionner que le succès d'un tel projet est le fruit de la collaboration et de la participation de nos enseignantes, madame Valérie Savoie, madame Manon Landry et de nos parents. La vente du chocolat, la cueillette de bouteilles consignées et les demandes de commanditaires furent nos moyens de financer ce voyage. Merci de nous avoir encouragés en achetant du chocolat ou en nous donnant vos bouteilles vides. Nous terminons ce mot en remerciant nos précieux commanditaires qui ont cru en notre projet et qui ont donné généreusement. Merci de votre précieuse collaboration à tous et bon été!

Les élèves de 5^e et 6^e années de l'école La FrancoLièvre et leurs enseignantes Manon et Valérie



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



N° 00-2447

- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

1, rue Est, C.P. 103, Saint-François (Québec) G0R 3A0

(418) 248-8585 (418) 266-1309 (418) 575-9933 1-877-582-6124

LE BEAU TEMPS EST ENFIN ARRIVÉ!

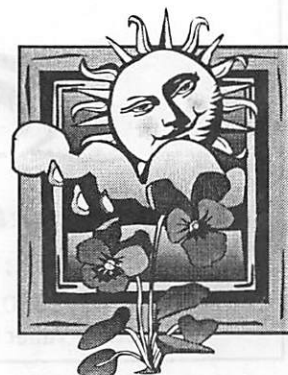
A votre S.C.A. Rivière-du-Sud,
vous trouverez de tout
pour ensoleiller votre été:

Produits de piscine, BBQ, jardinage, patio, etc.



St-François 259-7715 LaDurantaye 884-2802 Berthier 259-7718

Notre succursale de Berthier est ouverte le samedi jusqu'à 15h00.



Des contributions fort appréciées

Nous aimerions remercier l'entreprise Meubles Morigeau inc. qui vient de nous faire parvenir un deuxième chèque de 1 500 \$ pour le financement de la tondeuse acquise en l'an 2001. Déjà, la Caisse avait souscrit l'an passé un montant de 2 000 \$ pour la tondeuse. Monsieur le Député Réal Gauvin nous avait donné un montant de 1 185 \$ pour une nouvelle balayeuse. Grand merci.

Autant de montants qui nous aident à bien gérer les biens de la Fabrique. Nous n'avons pas fait de demande pour les fenêtres. Dans le passé, vous avez fait votre part. Chaque mois, nous placerons des enveloppes pour recueillir les offrandes de nos gens qui aimeraient apporter leur aide pour financer la restauration des fenêtres de notre église qui est sur le point de se terminer. Je crois que l'entrepreneur P.P. Gagnon inc. a fait un excellent travail. La toiture de l'église suivra l'an prochain.

Nous vous remercions pour votre grande générosité.

Votre curé, Pierre Laberge



Le Café du Havre

Ouvert!

tous les jours

Bienvenue!

Offrez-vous quelques heures
de vacances
en profitant de notre terrasse...




Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

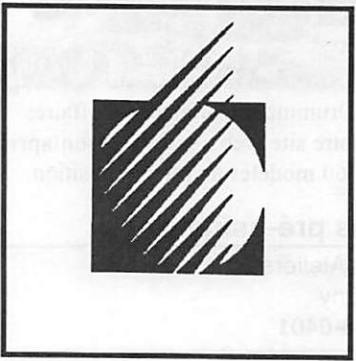


plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



LOUIS-M. GARANT

CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél.: 418 259 2616

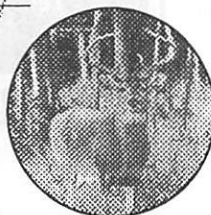
Coup de cœur RÉGIONAL

Le cœur de la région
Chaudière-Appalaches
bat au rythme de ses
développeurs. Et ça rapporte !

Au cours des derniers mois, des exemples
concrets de belles réalisations ont prouvé le
dynamisme économique et social de la région.
Ainsi se poursuit avec fierté l'effort de
développement local et régional !

L'emblème naturel de la région Chaudière-Appalaches

À la suite d'un concours mené par le Conseil régional de l'environnement (CRECA) et ses partenaires régionaux, la population de Chaudière-Appalaches a choisi, parmi six espèces proposées, le cerf de Virginie comme emblème naturel. C'est la première région administrative au Québec à se doter d'un tel emblème. Le cerf de Virginie, représentatif des habitats et des particularités écologiques régionales, se remarque par sa beauté et son agilité. Il deviendra donc un symbole de la fierté régionale et contribuera au développement du sentiment d'appartenance, grâce à une stratégie d'action mettant à contribution des intervenants de tous les secteurs d'activité.



Régitex, une entreprise moderne et compétitive

Gagnante du Jarret d'Or 2002, Régitex de Saint-Joseph-de-Beauce a démontré l'esprit fonceur des entreprises beauceronnes en créant une usine moderne et compétitive spécialisée dans la fabrication de fils de fibres naturelles et synthétiques qui a permis la création de plus de 135 emplois permanents. Le gouvernement du Québec est fier d'avoir contribué à ce projet.



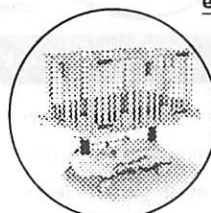
Agrandissement à la Fonderie Poitras Itée

Fièrement appuyée par le CLD de la MRC de l'Islet, Fonderie Poitras, spécialisée dans le moulage de différentes pièces pour l'industrie, vient d'agrandir et de réaménager ses installations. L'entreprise, qui dessert le marché de l'automobile, a aussi investi dans l'achat d'une bâtisse et a acquis de la machinerie supplémentaire pour répondre à une demande croissante de ses clients. La création de 25 nouveaux emplois est prévue d'ici 2006.



Stryker Bertec, unique en son genre au Québec et au Canada

Stryker Bertec de l'Islet est la seule entreprise québécoise et canadienne spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de mobiliers et de lits d'hôpitaux. Elle prévoit développer de nouveaux produits destinés au marché américain. L'appui du gouvernement du Québec à ce projet d'expansion permet la consolidation de 200 emplois et la création de 150 autres au cours des deux prochaines années.



Relocalisation de l'Alibi, café culturel

Consolidation et développement des activités ont été à la source de la relocalisation du Café l'Alibi, seul service de restauration œuvrant dans le créneau de la saine alimentation dans sa localité. Cette entreprise d'économie sociale, fièrement appuyée par le CLD de la MRC de Bellechasse, a ainsi pu assurer son développement en intégrant de nouveaux services.



Ressourcerie Bellechasse, des avantages sociaux indéniables

Les avantages créés par la présence de Ressourcerie Bellechasse dans la région sont nombreux. Cette entreprise spécialisée dans la récupération, le tri et le traitement de matière résiduelle profite non seulement aux consommateurs en général et aux personnes démunies, mais protège l'environnement et permet de créer des emplois de qualité. Le CLD de la MRC de Bellechasse est fier d'être associé à un si beau projet !



Poullies Maska inc. et le développement économique

En accordant son appui financier à Poullies Maska de Sainte-Claire pour son projet d'investissement, le gouvernement du Québec a voulu soutenir une entreprise qui contribue depuis plusieurs années à la création d'emplois et au développement économique. Avec plus de 60 % de sa production destinée à l'exportation, Poullies Maska contribue également au rayonnement de l'expertise québécoise.



Coup de cœur régional,
des projets d'avenir dans votre région.

AGIR Régions
Québec

CLD
LES CLD PARTICIPANTS

La FrancoLièrre maintenant sur Internet

J'écris ces quelques lignes pour vous dire qu'il y a du nouveau à notre école. Bien oui, depuis quelques semaines, l'école La FrancoLièrre a un site Internet. C'est grâce à la collaboration de tout le personnel, mais spécialement de madame Nicole Montminy qui a mis plusieurs mois de travail. Elle a, d'ailleurs, guidé chacun des enseignants dans la mise en page de leur site de classe. De plus, nous tenons à remercier madame Denise Lamontagne pour sa collaboration à la partie historique de l'école.

Sur ce site, vous pourrez voir plusieurs projets vécus dans toutes les classes des plus petits au plus grands. En naviguant sur ce site, vous pourrez y découvrir des photos d'activités et de réalisations variées, l'historique de notre école, la charte des droits et des devoirs, le personnel de l'école, les activités du conseil des élèves et de la brigade scolaire et encore bien d'autres petits secrets. Nos jeunes ont pu utiliser de l'équipement informatique, comme l'appareil de photo numérique, PowerPoint, balayeur optique. Quelle belle expérience! Voici l'adresse: www.cscotesud.qc.ca/fra

C'est vraiment intéressant et même enrichissant de parcourir ce site. Il est le fruit du travail de nos jeunes. Nous en sommes très fiers. Si vous avez des commentaires, les élèves et le personnel seraient ravis de les lire. Bonne visite!

Valérie Savoie, enseignante de 5^e année

AUTOPRO CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE



une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

rnebec vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs

modèles de différentes grandeurs qui sauront

agrémenter votre décor.



Venez nous voir!

Près de la sortie 369

de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre

tél.: 241-5242 / 248-2585

fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H



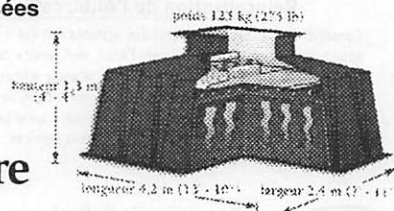
**TERRASSEMENTS
Joncas**
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
 - ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
 - ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION
- De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Bonnes vacances aux Fermières



Les Fermières ont terminé leur année lors de l'assemblée générale tenue le 12 juin. Cette réunion fut l'occasion de récompenser celles qui ont participé au succès du Cercle.

Lors du congrès régional tenu à Montmagny le 9 mai, 5 artisanes avaient confectionné les travaux inter-cercles soit : Mme Gertrude Allaire, Mme Yvette Lamonde, Mme Jeanine Forgues, Mme Lucienne Roy et Mme Suzanne St-Pierre.

Grâce à leur beau travail, le Cercle de Saint-François s'est classé au 15^e rang sur 39 cercles participants.

Lors de la réunion, nous avons nommé l'artisane de l'année: Mme Suzanne St-Pierre; la fermière idéale: Mme Lucette Garant; artisanat jeunesse:

Maxime Thérberge, Paul Labonté et Kim Rémillard. Nous voulons féliciter les 23 jeunes qui ont participé à l'artisanat jeunesse.

Les participantes à notre exposition du 75^e furent récompensées. Les personnes qui se dévouent pour le montage des métiers: Mme Gertrude Allaire, Mme Julienne Corriveau et Mme Marguerite Tanguay furent récompensées. Félicitations à toutes ces personnes pour leur implication au sein de notre cercle.

Il y avait aussi élection, voici le nouveau Conseil d'administration:

présidente, Mme Rose-Anne Laliberté; vice-présidente, Mme Lucienne Roy; secrétaire-trésorière, Mme Mireille Fournier; conseillère n° 1, Mme Doris Garant; conseillère n° 2, Mme Monique Fiset.

Un merci spécial à Mme Suzanne St-Pierre pour ses deux années de dévouement au sein du conseil.

Nous souhaitons de belles vacances à toutes et l'on se donne rendez-vous en septembre. N'oubliez pas qu'il y aura un cours de tissage pour débutantes à l'automne. Plus de renseignements au 259-7524 (Rose-Anne Laliberté).

Nous remercions le journal L'Écho pour leur collaboration tout au long de l'année et spécialement à l'occasion de notre 75^e. **Merci!**



Pas le temps d'acheter votre billet?

Parfait.
Abonnez-vous!

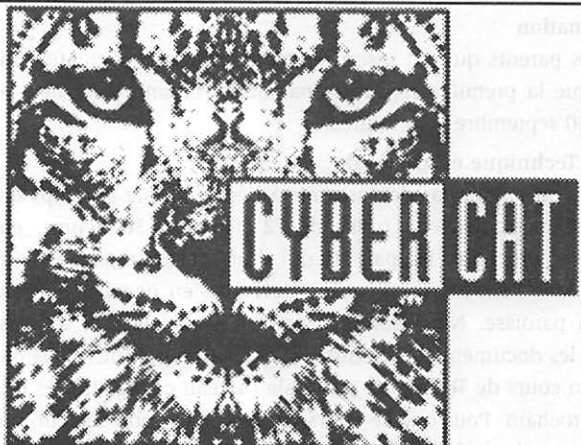
Lotomatique, la solution parfaite à vos tracas. Fini les oublis, la vérification de vos numéros, les tirages manqués, les billets égarés et vous recevez même les lots gagnés par la poste! Loto-Québec s'occupe de tout. De plus, vous contribuez à une belle œuvre car Lotomatique vient en aide à des organismes communautaires.

LOTOMATIQUE
1 800 361-8095

Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI
1 866 SOS-JEUX

Les Fondations Mises sur toi, une initiative de Loto-Québec.



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

À propos de l'horaire des messes

Chers paroissiens, chères paroissiennes de Saint-François

Brièvement, je voudrais donner mon opinion sur l'heure de la messe dominicale en regard du sondage fait il y a déjà deux mois. Après en avoir parlé avec les membres du Conseil de Fabrique, avec ceux du Conseil Paroissial de pastorale, avec sœur Marie-Paule, avec l'organiste et avec la directrice de la chorale, constatant dans les réponses d'environ 190 paroissiens que 44 souhaiteraient le samedi soir, que 50 désireraient le dimanche matin à 9h00, que 82 espéreraient le dimanche matin à 10h00 et que 12 aimeraient à 10h45; considérant aussi la disponibilité de l'organiste et de la directrice de la chorale; considérant que le samedi où il y aurait des funérailles la célébration du soir serait presque un désert; accepteriez-vous que nous prenions ici à Saint-François 10h30 comme moment de rencontre pour notre célébration dominicale? Ainsi, nous avancerions tout simplement d'un quart d'heure le début de notre rassemblement dominical. Aussi, celui des Prairies aurait lieu comme à l'habitude à 16 h le samedi. Sinon, nous aurions le samedi soir à 19 h 30 avec le risque de ne pas avoir d'organiste. J'ai offert à Saint-Pierre d'avancer aussi leur heure d'un quart d'heure, soit à 9 h 00.

Votre curé, Pierre Laberge

Heure de la messe à partir du 4 août

À partir du 4 août prochain, les heures des messes seront les suivantes:

- * Saint-François: le dimanche à 10h30
- * Saint-Pierre: le dimanche à 9h
- * Chapelle des Prairies: le samedi à 16h. Merci de votre compréhension.

Confirmation

Pour les parents qui ont inscrit leur enfant à la confirmation, à noter que la première rencontre parents et enfants aura lieu le mardi 10 septembre à 19 heures.

Cours: Technique en pastorale

Comme il n'y aura pas de pastorale à l'école et que le temps de l'enseignement religieux passe de 72 heures à 36 heures, en septembre prochain, les parents qui désirent accompagner leur enfant dans l'éducation religieuse devront s'en occuper en lien avec la paroisse. Nous sommes prêts à vous aider et à vous fournir les documents nécessaires. C'est pourquoi, nous vous offrons un cours de Technique pastorale (niveau collégial), dès octobre prochain. Pour que ce cours ait lieu dans notre secteur, on nous demande de 18 à 20 participants. Peu importe votre scolarité, les parents qui ont de jeunes enfants seront privilégiés. Pour information et inscription, contactez Marie-Paule au 248-5668.

Vacances

Monsieur le Curé prendra ses vacances du 8 juillet au 10 août prochain et l'abbé Germain Laplante assurera le ministère avec Sœur Marie-Paule. Bonnes vacances à tous nos jeunes et au personnel de l'école La Francolière. Après une bonne année de travail, il fait bon se reposer, changer de travail et rendre service dans la famille. Bonne période d'été à tous et à toutes.

L'équipe pastorale

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☞ Tenue de livre

☞ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

LES DÉBROUILLARDS

Bonnes Vacances!

Ici Radio-Canne !



Un haut-parleur est un appareil qui transforme un courant électrique en sons. Comment ? Découvre-le dans cette expérience. Elle est simple et spectaculaire. Tu impressionneras tes amis, c'est garanti !

Il te faut :

- une radio portative
- une pile de 1,5 volt
- un trombone à papier
- un clou de 7,5 cm
- du fil pour enroulement*
- du ruban adhésif
- un aimant rond avec un trou au centre*
- une boîte de conserve vidée
- une fiche pour écouteur (1/8 de pouce)*

*vendu dans les magasins de fournitures électriques.

1. Fabrique d'abord un électroaimant (voir les instructions ci-contre). Branche-le à la fiche pour écouteur. Pour cela, dévisse la partie métallique de la fiche.
2. Dépose l'aimant sur le fond de la boîte de conserve, à l'extérieur. Insère la fiche dans la prise pour écouteur de la radio.
3. Mets la radio en marche et élève le niveau sonore au maximum. Insère lentement la tête de l'électroaimant dans le trou de l'aimant.
4. Approche ton oreille de l'ouverture de la boîte de conserve.
Et voilà ! ta boîte de conserve est devenue un haut-parleur !

Attention !

Ne branche pas ton montage sur une chaîne stéréo. Tu pourrais l'endommager.

Pour fabriquer l'électroaimant

Réalise d'abord une bobine de fil :

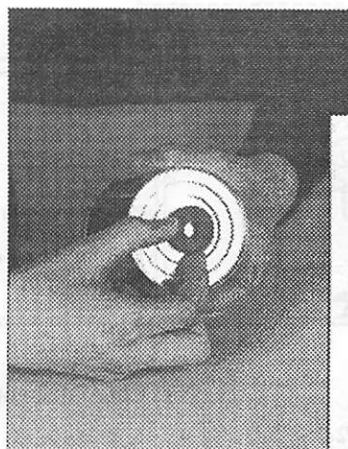
- Noue le fil à la pointe du clou. Prends soin de laisser une bonne longueur de fil (environ 30 cm) pour le branchement de la bobine.

Enroule le fil en rangs serrés jusqu'à la tête du clou (tu devrais réaliser une centaine de spires).

- Applique une couche de ruban adhésif sur le rang de fil puis enroule un second rang. Tourne dans la même direction que pour le premier rang. Une fois à la pointe, remets du ruban adhésif puis enroule un dernier rang de fil.

- Le troisième rang terminé, noue le fil et coupe-le en laissant une longueur de 30 cm.

Assure-toi que ta bobine est bien réalisée : branche-la aux pôles de la pile électrique. Tel un aimant, elle devrait attirer le trombone à papier. Pourquoi ? Le courant électrique qui circule dans la bobine produit un champ magnétique qui la transforme en électroaimant.



C'est quoi le truc ?

Le courant électrique provenant de la radio portative varie en fonction des sons diffusés par la station de radio. Ce courant électrique variable produit un champ magnétique qui varie de la même manière. Ces variations font vibrer l'aimant collé à la boîte de conserve. La boîte vibre à son tour et, telle une caisse de résonance, elle amplifie légèrement les vibrations. L'air vibre à son tour et cela produit un son (une onde sonore).

Les haut-parleurs

Le haut-parleur d'une enceinte comprend aussi un électroaimant entouré d'un aimant. L'électroaimant est formé d'une bobine (un fil métallique enroulé) dans laquelle circule un courant électrique. Ce courant varie selon les sons. Tout comme dans l'expérience, cela crée un champ magnétique variable.

Dans un haut-parleur, la bobine est mobile de sorte qu'elle vibre suivant les variations du champ magnétique. Les vibrations de la bobine sont transmises à une membrane qui, en vibrant à son tour, produit des sons.

2 JUILLET 0 0 2

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 	2 Réunion du Conseil 	3	4	5	6  La Fête de la Pêche!
7  La Fête de la Pêche!	8 	9	Au Parc de la Morigeau La Fête de la pêche les 6 et 7 juillet			13
14	15 	16	Bonnes vacances!			20
21	22 	23	La Bibliothèque du Rocher sera fermée pour les vacances: du 14 juillet au 7 août inclusivement			27
28	29 	30	31 	Tombée 13 AOÛT 		Réunion du Comité d'embellissement 20 AOÛT 
	 Fleuriste Demontmagny Inc. Monique Gaudreau, propriétaire 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8 NOUVELLE ADRESSE → * FLEURISTE * BOUTIQUE DÉCORATION * SERRES ET CULTURE-JARDIN 248-0117 / 1-800-463-0117					

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 13 mai 2002, à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures trente.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, madame Mariette Pelletier, messieurs Pierre Jean, Yves Laflamme et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

M. Auguste Boulet arrive à 19 h 45.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance publique du 6 mai a été ajournée au 13 mai 2002 à 19h30 parce que l'ordre du jour n'était pas complètement épuisé. Voici un bref rappel des points qui sont demeurés en suspens:

**PRÉSENTATION DU DEVIS DE LA COLLECTE ET DU
TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES ET
NON RECYCLABLES**

L'avis public pour la demande de soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables et non recyclables, a paru dans le journal l'Oie Blanche samedi le 11 mai dernier. Les soumissions vont être ouvertes lundi le 27 mai à 15 heures. Les soumissionnaires pourront venir chercher le cahier des charges au bureau municipal de Saint-François à partir du jeudi 16 mai aux heures régulières de bureau.

Cette demande de soumission est présentée conjointement avec Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Il va y avoir un cahier des charges pour chaque municipalité car il y a des particularités pour chacune.

Le devis est présenté par le secrétaire aux élus afin qu'ils en prennent connaissance.

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a attiré l'attention des élus sur certains articles du devis qui demandaient des modifications pour être bien adaptés à la situation particulière de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la collecte et du transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables qui va être donné aux soumissionnaires intéressés.

**ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE SUR LE NOMBRE DE
BACS À LAISSER AUX IMMEUBLES À LOGEMENTS PRIVÉS**

Lors de la commande des bacs, il a été prévu un bac vert et un bac bleu par logement. Hors,

plusieurs appels au bureau municipal ont été logés prétextant que c'était beaucoup trop. Le secrétaire a parlé de la situation aux élus. Ces derniers ont demandé au secrétaire de loger quelques appels chez d'autres municipalités avant de prendre une décision.

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'établir la politique suivante concernant le nombre de bacs à laisser aux immeubles à logements privés: "1 bac vert, 1 bac bleu par 2 logements".

QUE les bacs en trop qui ont été laissés soient récupérés et que les propriétaires soient remboursés par la municipalité et ce, dans un délai raisonnable.

ESTIMATION DE COÛTS CONCERNANT TROIS (3) TRONÇONS DE CHEMIN

Le Conseil municipal avait demandé au responsable des travaux publics de lui présenter une estimation de coût pour réparer dans trois cas des tronçons de chemin appartenant à la municipalité.

Monsieur Claude Morin remet l'estimation de coût pour chacun des tronçons de chemin au Conseil municipal. Voici de quoi il en retourne:

CHEMIN DE L'AQUEDUC (distance de 750 mètres)

• 2 ventres de bœuf à excaver	1 200
• remplacer ponceau	200
• nettoyer fossé	800
• rechargement 20-0 mm	8 000
• asphalte recyclée (± 800 tonnes à \$15,00/t.)	12 000
TOTAL:	22 200 \$

MONTÉE LES PRAIRIES

À partir du chemin de l'Aqueduc jusqu'au chemin Les Prairies (distance de 1 250 mètres)

• enlever roche	500
• couche d'usure d'asphalte EB10S	47 000
• prémarquage de la chaussée	55
• gravier 20-0 mm	4 000
TOTAL:	51 555 \$

À partir du chemin de la Rivière du Sud sur une distance de 850 mètres

• couche d'usure d'enrobé bitumineux	15 000
• gravier 20-0 mm	3 000
• prémarquage de la chaussée	33
TOTAL:	18 033 \$

ASSURANCES GÉNÉRALES

Le 15 mai 2002 viennent à échéance les assurances générales de la municipalité.

Des soumissions sur invitation ont été demandées parce que le coût pour l'année 2002-2003 allait dépasser largement 25 000,00\$ et qu'en de telles circonstances, la loi nous oblige à

procéder par voie de soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu lundi le 13 mai à 11 heures. Il n'y a eu qu'un soumissionnaire soit le Groupe PMT Assurances inc. L'autre soumissionnaire invité, Lemieux et Ryan inc., n'a pas déposé de soumission.

La soumission du Groupe PMT Assurances inc. est conforme. Celle-ci a été soigneusement examinée par le Conseil municipal quant aux choix de primes en fonction des diverses options qui lui étaient présentées.

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par le Groupe PMT Assurances inc. est conforme;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retenir les services du «Groupe PMT Assurances inc.» en tant qu'assureur pour la période du 15 mai 2002 au 15 mai 2003 et en fonction des primes suivantes:

ASSURANCES	LIMITE	FRANCHISE	PRIME
1- Assurance automobile			
- Chapitre A: responsabilité	1 000 000	0	1 980
- Chapitre B1: tous risques (voir dérogations)		1 000	1 792
- Avenants			
FAQ no 20	3 000/sinistre		160
FAQ no 27	25 000/sinistre		200
FAQ no 31	20 000/sinistre		160
2- Biens			
- Bâtiments et contenu	4 836 600	5 000	13 760
- Dépenses supplémentaires	25 000	0	1
- Frais professionnels	25 000	0	1
- Refoulement des égouts		25 000	1
- Revenus locatifs	34 000	0	116
- Inondation		25 000	484
- Tremblement de terre		% x 100 000	1 209
- Glissement de terrain		25 000	N.D
3- Risques multiples			
3.1 Équipements d'entrepreneur	463 600	5 000	2 379
3.2 Équipements Service Incendie	31 000	1 000	184
3.3 Équipements informatiques	7 000	1 000	1
3.4 Outils de voirie	22 000	1 000	198
3.5 Équipements parcs/système éclairage	53 000	1 000	315
3.6 Système de communication	26 000	1 000	155
3.7 Appareils d'éclairage	15 000	1 000	89
3.8 Documents de valeur	50 000	2 500	180
3.9 Bornes-fontaines		On ne les assure pas	

4- Responsabilité civile générale			
- Garantie de base	1 000 000	2 500	4 860
Dommages causés par eaux de surface et la crue des eaux et refoulement des égouts			
- Limite	1 000 000	2 500	2 011
- Frais juridiques	10 000/50 000	10 %	250
- Premiers répondants		2 500	500
5- Responsabilité civile Umbrella			
- Option 3	15 000 000	10 000	7 782
6- Fidélité (DDD)			
- Garantie-formule B (Voir dérogations)	50 000/5/10	500	499
7- Bris des machines			
- Limite	1 000 000	5 000	2 403
- Dépenses supplémentaires	25 000	0	1
- Revenus locatifs	34 000	0	1
8- Resp. erreurs et omissions			
- Limite	1 000 000	2 500	762
9- Accidents pompiers à temps partiel			
- Option 1	50 000	0	700
10- Accident des bénévoles			
- Limite	50 000	0	250
11- Voyage des cadres et dirigeants			
- Limite	50 000	0	200

QUE les changements suivants soient pris en compte par Groupe PMT Assurances inc.;

- A) La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut que vous enleviez au niveau de l'assurance automobile les véhicules suivants:
- | | |
|--|--------|
| • Camion auto-pompe 1962 de marque Dodge (page 42) | 17 000 |
| • Camion Inter SS 6 roues 1983 (page 42) | 2 500 |
- B) Au niveau des bâtiments, la municipalité ne veut plus assurer ces derniers:
- | | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| • À côté du 567, ch. St-François Ouest | Salle de réception, cuisine, bar | 104 400 |
| • À côté du 567, ch. St-François Ouest | Garage, remise | 3 480 |
| • Arrière du 567, ch. St-François Ouest | Salle de réception (cabane à sucre) | 8 120 |
| • Arrière du 567, ch. St-François Ouest | Comptoir (boulangerie) | 1 392 |
| • Arrière du 567, ch. St-François Ouest | Salle de réception (saloon) | 8 120 |
| • Arrière du 567, ch. St-François Ouest | Villa Mon Repos | 17 052 |
| | | TOTAL: 142 564 \$ |
- C) Dans Risques multiples, au point 3.1 qui est Équipements d'entrepreneur, on doit enlever la pépinière d'année 2000 de marque Komatsu WB-140-2 (voir annexe D).

Cet équipement avait été loué en 2001 et nous ne l'avons plus.

100 000 \$

- D) Dans Risques multiples, au point 3.2 qui est Équipements Service incendie, la municipalité veut que vous montiez la limite à \$60 000 au lieu du \$31 000 qui apparaît.
- E) Dans Risques multiples, au point 3.9 qui est Bornes-fontaines, la municipalité ne veut plus les assurer.

QUE monsieur Norbert Morin, maire, et monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents reliés aux assurances générales de la municipalité.

DEMANDE D'INSTALLATION DE POTEAUX ÉLECTRIQUES

Des propriétaires de chalets à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud veulent se faire installer une ligne électrique. Aussi, s'adressent-ils à la municipalité pour obtenir l'autorisation de se servir des emprises du chemin Les Prairies Est. La municipalité n'a pas d'objection mais les gens concernés doivent être avisés que si jamais la municipalité avait à exécuter des travaux audit endroit, les frais encourus seraient à leur charge.

CONSIDÉRANT QUE la demande adressée à la municipalité par des propriétaires de chalets à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour monter une ligne électrique est fondée;

CONSIDÉRANT QUE les intéressés vont demander les autorisations nécessaires aux propriétaires touchés par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette ligne serait située dans l'emprise du chemin Les Prairies Est, qu'elle ne touche qu'une très petite partie appartenant à la municipalité et qu'il n'y a aucun bâtiment auquel cela pourrait nuire;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne l'autorisation aux propriétaires de chalet de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud de monter une ligne électrique dans l'emprise du chemin Les Prairies Est (pour la partie qui appartient à la municipalité);

QUE les propriétaires de chalets soient conscients que si la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a à effectuer des travaux à l'endroit précis où sera érigée la ligne électrique, les frais encourus leur seront chargés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine à vingt-deux heures trente-cinq minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, maire

Yves Laflamme, secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 juin 2002, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE AJOURNÉE
DU LUNDI 29 AVRIL 2002, DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
LUNDI 6 MAI 2002 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU LUNDI
13 MAI 2002**

Une photocopie des procès-verbaux de la séance ajournée du lundi 29 avril 2002, de la séance régulière du lundi 6 mai 2002 et de la séance ajournée du lundi 13 mai 2002 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par M. Yves Laflamme
ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance ajournée du lundi
29 avril 2002, de la séance régulière du lundi 6 mai 2002 et de la séance ajournée du lundi
13 mai 2002 soient acceptés tels que déposés.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin signale au Conseil qu'il faudrait apporter une correction au texte du point municipal «Identification des puits de surface» dans le procès-verbal du 6 mai dernier.

Il était dit qu'il était important d'identifier l'emplacement des puits de surface des agriculteurs. Hors, cette identification est importante non seulement pour les agriculteurs mais pour tous les propriétaires de puits de surface.

Il était dit aussi que le but de tout cela était d'empêcher que l'épandage des lisiers se fasse de façon trop rapprochée des puits de surface. Hors, il aurait dû être mentionné qu'en plus de l'épandage des lisiers, cela comprenait l'épandage de fumier, de compost, d'engrais

minéraux ou de pesticides à moins de 30 mètres d'un puits.

Le producteur agricole connaît l'emplacement de ses puits et le citoyen aussi. Toutefois, le producteur ne connaît pas nécessairement l'emplacement des puits bordant ses terres. Il est donc nécessaire que le citoyen indique au producteur où se trouve son puits et que le producteur fasse de même avec les entrepreneurs à forfait.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2002

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer

les comptes suivants:

Claude Morin, remb. frais déplacement	320,40
Samson et Frères inc., recherches en eau souterraine:	
Berthier-sur-Mer	47 208,33
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	7 051,03
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	12 426,38
	66 685,74
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires (égout)	49,04
Telus Québec, service bureau, garage, Internet	413,03
Remboursement activités loisirs	69,30
Hydro-Québec, électricité	
Log. 522 Pav. Bédard	89,24
Poste pompage Morigeau	237,82
Parc Morigeau	48,61
Garage municipal	503,76
Enseigne	31,56
Caserne incendie	178,16
Poste chloration	470,56
	1 559,71
Ministre Revenu Québec, remise de mai 2002	6 888,81
Revenu Canada, remise de mai 2002	4 183,36
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges mai 2002	1 004,49
CARRA, remise de mai 2002	258,70
Richard Leblanc, enlèvement vidanges mai 2002	2 670,77
Gaston Garant, chloration mai 2002	135,00
La Fabrique, loyer mai 2002	166,67
Breton Métal, matériel tableau baseball	406,62
Bureautique Côte-sud:	
Poudre pour télécopieur	150,96
Papeterie	4,44
Contrat photocopieur	105,78

Papier photocopieur	54,00	
Achat télécopieur	3015,10	3 330,28
Claude Morin, remb. frais déplacement		63,60
Construction B.M.L., asphalte		276,36
D.O.G. Bertrand, terre battue (remboursé par l'Association du . baseball mineur de St-François-de-la-Rivière-du-Sud)		1 058,23
Dépanneur Ultra, essence et fournitures		
Ass. eaux	10,19	
Voirie (camion Inter)	228,63	
Service incendie	116,94	
Embellissement	12,63	368,41
Deschênes & Fils ltée, matériel Site institutionnel		5 567,03
Éclairage Raymond, boulons d'ancrage (Site institutionnel)		201,29
Excavations Chanel & Fils:		
Excavation Site institutionnel	2581,73	
Marteau hydraulique (Site institutionnel)	543,49	3 125,22
FQM, facturation Dicom		78,74
Gaston Garant, remb. frais déplacement		439,80
Hewitt, service préventif excavatrice		750,96
Hydro-Québec, électricité		
Pavillon Bédard	130,47	
Usine traitement eaux usées	826,55	
Bi-énergie M. Paroisse	44,97	
M. Paroisse	658,92	
Log. 536.	158,09	1 819,00
Imprimerie CCL, permis de réparation et construction		108,12
ITT Flygt, huile pompe (ass. eaux)		254,80
Jocelyne Noël, entretien bureau mai		55,00
John Meunier, chlore libre.		140,99
Journal l'Oie Blanche:		
Annonce offre d'emploi	69,24	
Avis public.	120,78	190,02
Laboratoire de l'Environnement, analyses eaux usées, eau potable		1 426,31
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes.		111,37
L'Écho de St-François, contribution municipale janv. à mai		2 625,00
Lemieux Nolet c.a., honoraires professionnels vérifications		3 910,85
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore		664,06

Louise Ouellet, création modèle de corniche	75,00
M.R.C. de Montmagny:	
2 ^e versement quote-part	22 592,33
Numérisation matrices graphiques, mutations janv. à avril ..	4 126,28
26 718,61	
Martin Simard Transport, 2 hres location camion	122,92
Micro Plus Côte Sud, transfert sur CD (logiciel courrier électronique)	5,75
Ministre des Finances, 1er versement Sûreté du Québec	60 295,00
Pépinère Saint-Michel, 1 chêne (embellissement)	57,51
Philias Blais & Fils, voyages terre tamisée (T.P.)	249,03
Pièces d'auto GGM Montmagny, pièces camion GMC	91,72
Pierre Martin pharmacien, essuie-tout, gants (ass. eaux)	28,01
Pneus André Ouellet 2000:	
pneus remorque pour rouleau,	
camion premier répondant (posé-balancé)	213,95
Réparation crevaison (tracteur Ford)	11,50
225,45	
Réal Huot, matériel Site institutionnel	1 206,06
Remboursement activités loisirs	36,40
Signo Tech, poteau signalisation	91,21
Soc. Can. des Postes, envoi journal l'Écho	113,01
Soc. Coop Agr. Riv. Sud, matériel divers	
Loisirs	45,65
Embellissement	12,52
Ass. eaux	7,12
T.P.	5,38
Égout	31,35
Aqueduc	8,71
Poste chloration	76,53
M. Paroisse	438,16
Site institutionnel	369,76
995,18	
Telus Mobilité, cellulaire et téléavertisseur	49,69
TY Moteurs, pièces tracteur pelouse	52,01
Unibéton:	
Pierre concassée	174,06
Sable lavé à béton (Site institutionnel)	723,57
897,63	
Weed-Man, fertilisation printanière	510,00
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 160 km	48,00
TOTAL:	203 245,27

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

CONSTAT DE LA VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER

Suite à l'élection par cooptation le 6 mai dernier, le maire choisi, monsieur Norbert Morin, a été immédiatement assermenté par le président d'élection. Donc, cela signifie qu'il y a un poste de vacant à titre de conseiller et ce jusqu'à la prochaine élection municipale au mois de novembre 2002. Cet état de la situation devait être, selon la loi, signifié par le président d'élection à la séance suivant l'élection par cooptation. Maintenant, c'est fait.

SOUMISSION POUR COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES (À TITRE INFORMATIF)

Des soumissions publiques ont été demandées pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables. L'ouverture des soumissions prévue pour le 27 mai à 15 heures a été reportée au vendredi 31 mai 2002 à 15 heures au bureau municipal de Saint-François. Le délai a été extensionné car il y a eu des correctifs (addenda) apportés au devis. Ces correctifs ont été signalés à tous ceux qui sont venus chercher un devis de soumission. Pour l'instant, ils sont au nombre de six. Une copie de l'addenda est remise aux élus.

Cette demande de soumission est faite conjointement avec les municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Les soumissionnaires doivent livrer des prix pour trois (3) scénarios possibles:

- Scénario 1 Collecte et transport des matières non recyclables à tous les 15 jours
Collecte et transport des matières recyclables à tous les 15 jours.
- Scénario 2 Collecte et transport des matières non recyclables à toutes les semaines
Collecte et transport des matières recyclables à tous les 15 jours.
- Scénario 3 Collecte et transport des matières non recyclables à toutes les semaines
de mai à octobre inclus et une fois à tous les 15 jours de novembre à
avril inclus.
Collecte et transport des matières recyclables à tous les 15 jours.

APPELLATION DE LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL

La population de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été avisée par la voie du journal local L'Écho de Saint-François qu'à partir du 2 juillet prochain les séances du Conseil se tiendront à la Maison de la Paroisse au 534 chemin St-François Ouest, dans le local numéro 102 (anciennement la pharmacie). Hors, il serait peut-être intéressant de donner un nom à cette nouvelle salle du Conseil.

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide d'appeler le lieu où auront lieu, à partir du 2 juillet 2002, les assemblées publiques: «Salle du Conseil», parce que ce nom

est simple et familier à l'oreille des contribuables de la municipalité et qu'il évoque bien que c'est un lieu de rencontres, de discussions et de prises de décisions.

ASSURANCES GÉNÉRALES

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été en soumission publique au niveau de ses assurances générales car celles-ci venaient à terme le 15 mai 2002. Le seul qui a soumissionné est le «Groupe PMT Assurances inc.». Donc, il a été retenu par la municipalité et une résolution en ce sens, accompagnée de quelques modifications, lui a été expédiée.

La municipalité n'a pas encore reçu les coûts globaux de son assurance générale.

Dans le programme ULTIMA-MUNICIPALITÉS, il y a beaucoup de dérogations auxquelles la municipalité est confrontée et auxquelles elle doit signifier son intention à l'assureur, par voie de résolution, de s'y conformer dans un délai raisonnable. Voici quelques exemples de ces dérogations:

- Rapport de vérification complet du système électrique par un entrepreneur électricien qualifié et ce, pour tous les bâtiments.
- Inspection des toitures par un entrepreneur qualifié.
- Les bâtiments âgés de plus de cent ans devront être évalués par un évaluateur spécialisé.
- Côté responsabilité, comme c'est la municipalité qui fait l'entretien des trottoirs, une cédule écrite de déneigement est exigée par l'assureur.

Bref, il y a une multitude de dérogations à respecter et la municipalité a 90 jours à partir de la date d'entrée en vigueur des protections (15 mai) pour signifier à l'assureur qu'elle va s'y conformer.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a retenu la soumission présentée par le Groupe PMT Assurances inc. par voie de résolution (No 101-2002) le 13 mai 2002;

ATTENDU QUE l'assureur retenu a été avisé par cette même résolution des changements que la municipalité désirait apporter à son cahier des charges;

ATTENDU QUE le programme ULTIMA-MUNICIPALITÉS comporte une multitude de dérogations;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud signifie au Groupe PMT Assurances inc. son intention de donner suite aux dérogations qui apparaissent sur le document «dérogations et commentaires CBC3 (mars 02).doc» selon le budget dont elle dispose et dans les meilleurs délais possibles;

QUE des démarches sont déjà entreprises pour doter les édifices ciblés de systèmes d'alarme soit contre le feu, soit contre le vol.

SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

La municipalité procède actuellement à des travaux d'enfouissement de fils électriques sur le Site institutionnel. Ces travaux se font en régie interne et la supervision se fait par un représentant d'Hydro-Québec. Les fils vont être tirés par Hydro-Québec mais les raccordements de ceux-ci doivent être faits par un entrepreneur électricien qualifié. Des soumissions sur invitation ont été demandées et voici le résultat:

- René Samson inc. 7 995,00 taxes en sus
- Mercier Électrique inc. Incertitude sur certains éléments, donc n'a pas voulu fournir de prix et ce, dans le but d'éviter un malentendu

À titre informatif, le secrétaire rappelle que les raccordements vont se faire à deux endroits:

- Maison de la Paroisse
- Presbytère

Une copie des travaux à exécuter par l'entrepreneur électricien est remise aux élus.

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités ont reçu la même information;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités sont venus visiter les lieux;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retenir les services de René Samson inc. pour effectuer les travaux suivants:

- 1) Maison de la Paroisse
Fournir et installer le conduit et le filage à partir des conduits et de la boîte de jonction fournis par Hydro-Québec près de la bâtisse pour les deux entrées électriques.
- 2) Presbytère
Fournir et installer le conduit et le filage de l'entrée 120/240 v. à partir du conduit et de la boîte de jonction fournis par Hydro-Québec près du presbytère.
- 3) Pavillon Pierre-Laurent Bédard
Enlever les conduits pour le raccordement des prises extérieures de stationnement pour les installer souterrainement tel que demandé sur le plan.
- 4) Luminaires
Fournir et installer le conduit et le filage pour le raccordement des cinq luminaires aux endroits tels que spécifiés sur le plan. Les bases de ciment et les luminaires sont fournis par d'autres. L'alimentation de ces luminaires est faite à partir de l'ancien presbytère. Tous les conduits seront en P.V.C.

QUE ces travaux de raccordement électrique soient faits à un coût de sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (7 995,00\$) taxes en sus;

QUE l'entrepreneur retenu fasse preuve d'une grande disponibilité lorsque le maître d'œuvre des travaux le contactera.

COLLECTE DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES D'ORIGINE DOMESTIQUE

La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles organise une col-

lecte de matières dangereuses résiduelles d'origine domestique samedi le 21 septembre 2002 de 9 h 00 à 15 h 00 au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer.

Cette collecte s'adresse aux résidences seulement. Les matières résiduelles des industries et des commerces ne sont pas acceptées. Les gens devront apporter eux-mêmes leurs matières résiduelles au site d'enfouissement. Toute quantité excessive pourra être refusée.

Si Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est intéressée à faire partie de cette collecte, elle n'a qu'à défrayer les coûts de distribution du dépliant et à mandater une personne pour cette journée sur les lieux d'enfouissement.

CONSIDÉRANT QUE cette collecte de matières dangereuses résiduelles organisée par le Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles a connu un bon succès l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion pour plusieurs contribuables de se débarrasser de produits nocifs tout en respectant l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de participer à cette journée de collecte de matières dangereuses prévue pour le 21 septembre prochain et accepte:

- de défrayer les coûts de distribution du dépliant,
- de désigner un employé sur le site d'enfouissement pour la journée.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE L'ANSE-À-GILLES (À TITRE INFORMATIF)

La Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles avait adressé à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation visant l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire. Hors, la CPTA a refusé la demande de la Régie; bien que ne partageant pas les motifs de justification énoncés par la Commission, celle-ci décide de ne pas en appeler de cette décision au tribunal administratif du Québec. Les municipalités formant actuellement la Régie désirent ramener le débat sur la localisation d'un nouveau lieu d'élimination des matières résiduelles à l'échelle de l'ensemble des municipalités intéressées à mettre en commun leurs ressources en cette matière. Bref, c'est un dossier qui relève de la MRC mais le secrétaire tenait à ce que les élus en soient informés.

ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

Dans le dossier des équipements supralocaux, les treize (13) municipalités rurales de la MRC de Montmagny avaient convenu de partager les honoraires relatifs à ce dossier au prorata de leur richesse foncière uniformisée respective. Les maires des municipalités qui ont été exclues du dossier dès les premières rencontres ont aussi manifesté leur intention, par solidarité, de continuer à partager les honoraires afférents à ce dossier. La répartition de la facture est présentée aux élus. Pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, cela représente à date un montant de 3 565,06\$.

CONSIDÉRANT QUE les treize municipalités rurales de la MRC de Montmagny avaient convenu de partager les honoraires relatifs au dossier des équipements supralocaux

au prorata de leur richesse foncière uniformisée respective;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentation d'honoraires professionnels de la firme Lavery, De Billy senc avocats (représentants des municipalités rurales dans ce dossier contre la ville de Montmagny);

CONSIDÉRANT QUE la présentation de ces honoraires professionnels couvre la période du 3 janvier 2002 au 10 mai 2002;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser la somme de trois mille cinq cent soixante-cinq dollars et six cents (3 565,06\$) à la firme d'avocats Lavery, De Billy senc, ce qui représente la partie que doit assumer la municipalité selon l'entente convenue entre les municipalités rurales de la MRC de Montmagny.

SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES

La Loi sur la sécurité des barrages, adoptée en mai 2000, est entrée en vigueur le 11 avril dernier de même que son règlement d'application. De cette loi découlent de nouvelles obligations pour les propriétaires de barrage. Soucieuse de renseigner adéquatement les municipalités sur leurs nouvelles responsabilités, la Fédération Québécoise des Municipalités organise une tournée d'information sur le sujet. Le coût d'inscription est de 40,00\$/personne incluant les taxes et la documentation.

À Montmagny, la soirée d'information se tiendra le 17 juin prochain. L'endroit n'est pas encore décidé.

CONSIDÉRANT QU'il est important de connaître les nouvelles obligations qui découlent de la Loi sur la sécurité des barrages, adoptée en mai 2000, pour les propriétaires de barrage;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud délègue les personnes suivantes pour assister à cette importante rencontre organisée par la Fédération Québécoise des Municipalités:

- Monsieur Norbert Morin, maire
- Monsieur Auguste Boulet, conseiller
- Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier

DESCRIPTION DES BARRAGES APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

La Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 11 avril 2002.

La municipalité est propriétaire de deux (2) barrages sur son territoire. Ces derniers sont identifiés et possèdent chacun une fiche technique qui vous sont remises.

La municipalité doit maintenant s'assurer que l'exploitation de ces barrages respecte les nouvelles normes de sécurité prévues à la loi et au règlement. Des résumés des mesures applicables intitulés «INFO-BARRAGES» indiquent les délais dont la municipalité dispose pour se conformer à certaines normes.

Une copie du document est remise aux élus.

TELUS QUÉBEC

La municipalité a fait une demande auprès de Telus Québec pour que des changements soient effectués au niveau de leur installation sur le Site institutionnel. Les coûts fixes pour les changements s'élèvent à 3 866,74\$ taxes non incluses. Avant de procéder, Telus Québec veut une confirmation de la demande d'exécution des travaux de la part de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'enfouissement des fils électriques sur le Site institutionnel concernent non seulement Hydro-Québec mais aussi Vidéotron et Telus;

CONSIDÉRANT QUE chacune des compagnies absorbe à un pourcentage différent les coûts reliés à ces changements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait accepté l'évaluation des coûts transmise par Hydro-Québec en signant un rapport d'étude le 31 octobre 2001 et où on pouvait voir la partie des coûts assumés autant par Hydro-Québec que par Vidéotron ltée et par Telus Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande d'exécution des travaux en provenance de Telus Québec en ce qui concerne le raccordement de leurs fils sur le Site institutionnel;

QUE les coûts fixes pour les changements de ces fils s'élèvent à trois mille huit cent soixante-six dollars et soixante-quatorze sous (3 866,74\$) taxes en sus, ce qui correspond à 44% du coût total des travaux.

TRONÇONS DE CHEMIN (À TITRE INFORMATIF)

Il y a quelques années, la municipalité s'est fait faire une évaluation de l'état de ses chemins par la firme Noram. Ce programme indiquait les interventions à faire à court, à moyen et à long termes. La municipalité a pris un peu de retard dans le suivi du programme faute de budget. Cette année, elle veut faire absolument les deux tronçons suivants:

- Le chemin de l'Aqueduc sur une distance de 750 mètres ($\pm$ 800 tonnes d'asphalte recyclée). L'évaluation des travaux est de 22 200,00\$.
- Un tronçon de la Montée Les Prairies à partir du chemin de l'Aqueduc jusqu'au chemin Les Prairies, soit une distance de 1 250 mètres. De l'asphalte régulière serait posée à cet endroit. L'évaluation des travaux est de 51 555,00\$.
- Si le budget le permet, plus tard à l'automne, la municipalité aimerait asphalté un autre tronçon de la Montée Les Prairies, soit à partir du chemin de la Rivière du Sud sur une distance d'environ 850 mètres. L'évaluation des travaux est de 18 033,00\$.

COMITÉ LOCAL/PACTE RURAL

À la dernière réunion à la MRC de Montmagny, il a été convenu que chaque municipalité devait former un comité local sur la ruralité (± 5 à 6 personnes).

Actuellement, des gens du Comité d'embellissement et des gens de la Société de conservation du patrimoine ont été pressentis. La municipalité est en attente de leurs décisions.

COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE (RAPPEL)

Le chef pompier, lors de sa dernière visite, avait proposé de former un comité municipal sur la sécurité civile. Il y avait plusieurs postes à combler.

La municipalité mandate le chef pompier monsieur Sylvain Lamonde, et monsieur Yves Laflamme conseiller, pour faire le recrutement nécessaire pour combler les postes sur la sécurité civile. Une annonce avait déjà paru dans le journal local (l'Écho de St-François). Cette annonce demandait aux gens intéressés de communiquer au bureau municipal et de laisser leur nom. Cela n'a pas eu le succès escompté. La municipalité va changer sa méthode de recrutement.

CONSIDÉRANT QU'il est primordial qu'une municipalité soit dotée d'un comité de la sécurité civile sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne son accord pour qu'un comité municipal de la sécurité civile soit formé sur son territoire;

QUE le comité, si possible, soit composé de gens travaillant dans diverses sphères d'activités (représentants de secteurs d'activités générateurs de risques, experts, représentants de citoyens, représentants de services municipaux, etc...);

QUE le comité, une fois formé, établisse les objectifs, recense les risques, recense les ressources, fasse un plan des mesures d'urgence, un suivi de la planification et une réévaluation ponctuelle des risques et des ressources.

TONDEUSE

La tondeuse de la municipalité est brisée. Il en coûterait près de \$400,00 pour la faire réparer. Elle avait coûté à l'époque environ \$700,00.

La municipalité estime qu'il ne vaut pas la peine d'investir une somme de 400,00\$ sur une tondeuse de sept (7) ans. Donc, elle décide d'en acheter une nouvelle.

CONSIDÉRANT QUE la tondeuse actuelle a sept (7) ans et qu'une réparation d'environ 400,00\$ a été évaluée pour la remettre en bon état de marche;

CONSIDÉRANT QU'à l'état neuf, cette tondeuse avait coûté 700,00\$;

CONSIDÉRANT QUE les surfaces à entretenir dans la municipalité exigent un équipement en bon état de fonctionnement afin de faciliter le travail de la préposée;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide

d'acheter une tondeuse neuve et qu'elle mandate monsieur Claude Morin responsable des travaux publics et monsieur Auguste Boulet conseiller, pour magasiner le meilleur équipement au meilleur coût possible.

DÉTERMINATION DE TARIFS LORS D'INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Le mois dernier, la municipalité avait été saisie du fait qu'il n'y avait pas de tarifs d'établis lors d'intervention du service incendie pour des feux sur des véhicules n'appartenant pas à des contribuables de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Lors de la dernière réunion en comité, le Conseil municipal a demandé au chef du service incendie de présenter une proposition de tarifs.

Le chef pompier s'est informé auprès de plusieurs municipalités et voici la proposition qu'il soumet au Conseil (voir le document).

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est dotée d'un règlement, le 4 décembre 1989 (règlement No 108-1989) décrétant l'imposition d'un tarif lorsque le service municipal d'incendie est requis pour combattre l'incendie d'un véhicule automobile ou autres. À l'article 5 dudit règlement, il est écrit:

«Le tarif d'imposition sera celui en vigueur lors de l'utilisation du service des incendies et sera imposé par la municipalité par une résolution à cet effet qui pourra être révisée suivant le besoin.»

CONSIDÉRANT QUE le règlement No 108-1989 permet à la municipalité d'exiger le remboursement des frais de services de prévention et de combat des incendies sur les véhicules automobiles ou autres dont les propriétaires n'habitent pas sur le territoire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs sont déterminés par voie de résolution et qu'il y a lieu de faire une mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu recherche auprès des municipalités avoisinantes sur les tarifs exigés lors de l'utilisation de leur service incendie sur des véhicules en feu;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide de fixer un tarif de mille dollars (1 000,00\$) lequel est applicable dans le cas où le service de protection contre l'incendie est appelé à intervenir pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dont le propriétaire ne réside pas sur le territoire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE ce tarif soit payable par le propriétaire enregistré du véhicule, qu'il ait requis ou non l'intervention.

QUE ce tarif soit en vigueur immédiatement.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTMAGNY

La 55^e exposition régionale de Montmagny aura lieu du 7 au 11 août prochain. Pour les intéressés, il en coûte \$50,00 taxes incluses pour un panneau publicitaire.

La contribution de la municipalité à l'événement serait grandement appréciée.

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet
 APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser cinquante dollars (50,00\$) à la 55e édition de l'Exposition régionale de Montmagny pour figurer sur un panneau publicitaire.

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

L'ouverture des soumissions a eu lieu au bureau municipal de Saint-François, vendredi le 31 mai à 15 h 01. Il est présenté aux élus un tableau où figurent les résultats.

Le tableau est tellement évident que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de Les Constructions HDF inc.

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires se sont prononcés en fonction d'un document d'appel d'offres et d'un addenda exactement semblables pour tous;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires présents ont respecté le délai pour déposer les soumissions (le 31 mai jusqu'à 15 heures);

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de Les Constructions HDF inc. concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables;

QUE la municipalité opte pour le scénario 1 qui consiste à ramasser et à transporter les matières résiduelles non recyclables une fois à toutes les deux semaines et les matières résiduelles recyclables aussi une fois à toutes les deux semaines;

QUE le prix retenu pour le contrat de cinquante-deux (52) mois soit de cent quarante-sept mille quatre cent vingt-six dollars et cinquante-neuf sous (147 426,59\$) taxes incluses.

QUE le contrat soit préparé par l'employeur et qu'il soit signé par les deux parties dans le délai et à l'endroit mentionnés dans l'avis qui sera adressé au soumissionnaire retenu.

ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL

M^e Daniel Bouchard a remplacé Me Isabelle Chouinard en tant que professionnel sur le dossier des équipements supralocaux. Me Bouchard soumet à la municipalité un projet de résolution stipulant que la municipalité s'objecte à taxer tous ses citoyens pour payer même une partie du déficit de la piscine Guylaine Cloutier.

Le 6 juin prochain aura lieu une rencontre de travail avec la Commission municipale de Québec.

CONSIDÉRANT QUE, à la demande de la ville de Montmagny, la Commission municipale a été mandatée pour analyser le caractère supralocal de certains équipements situés sur le territoire de la ville de Montmagny, dont la piscine Guylaine Cloutier;

CONSIDÉRANT QUE, dans son rapport, la Commission devra proposer une formule de partage du déficit d'opération des équipements dont le caractère supralocal aura été reconnu;

CONSIDÉRANT QUE la Commission semble s'orienter vers la conclusion que la piscine Guylaine Cloutier serait un équipement à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT QUE la piscine Guylaine Cloutier n'a jamais fait l'objet d'un choix régional à tous égards (tout comme l'aréna d'ailleurs);

CONSIDÉRANT QUE la présente municipalité n'a jamais voulu d'un tel équipement et ne désire toujours pas d'un tel équipement (tout comme l'aréna d'ailleurs);

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du dossier de la piscine révèle le caractère hautement déficitaire de celle-ci, cette dernière générant bon an mal an des revenus d'à peine quelques milliers de dollars et des dépenses de plus de 120 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le déficit de la piscine Guylaine Cloutier est tel que l'avenir de cet équipement, en particulier son opportunité, doit être remis en question;

CONSIDÉRANT QU'à peine 2% de la population de la présente municipalité utilise la piscine Guylaine Cloutier;

CONSIDÉRANT QUE la présente municipalité se refuse à taxer tous ses citoyens pour payer même une partie du déficit de cet éléphant blanc;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean
APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité:

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Commission municipale du Québec, le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, la ville de Montmagny et les autres municipalités concernées de la MRC de Montmagny soient informés du fait que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud considère que la piscine Guylaine Cloutier n'est pas un équipement à caractère supralocal puisqu'elle n'a pas été implantée sur la base d'une volonté régionale, qu'elle ne répond pas à un besoin régional et qu'elle est un éléphant blanc;

QUE si la Commission en vient à la conclusion que la piscine Guylaine Cloutier est un équipement à caractère supralocal, ladite Commission doit savoir que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud considère alors que cet équipement ne peut être maintenu et doit être fermé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par M. Pierre Jean
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures cinquante-deux minutes
Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire
Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

L'Arc-en-Ciel vous dit merci

Au nom du conseil d'administration de l'Arc-en-Ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées et de tous les membres de l'Arc-en-Ciel, nous aimerions dire à la population et aux entreprises de la MRC de Montmagny un merci énorme pour leur collaboration lors de la levée de fonds annuelle du regroupement. Les montants recueillis lors de cette levée de fonds (14 108,00\$) servent à continuer à offrir les services comme la défense des droits et des intérêts, l'écoute, le soutien, l'information, la sensibilisation, le suivi auprès de nos membres, les activités de loisirs éducatifs et récréatifs et de sports adaptés et les services de répit de jour, de fin de semaine, le gardiennage et le dépannage.

Nous voulons souligner particulièrement la participation du Dunkin' Donuts de Montmagny et du Club Optimiste de Montmagny.

Les grands gagnants de la Loterie L'Arc-en-Ciel sont :

Monique Gaudreau, Cap-Saint-Ignace, 500\$
 Danielle Fortin, Montmagny, 250\$
 Nicole Martineau, Saint-François, 250\$
 André Aubé, St-Gabriel de Kamouraska, 250\$

Nous voulons aussi remercier les participants de la journée Défi-Quillothon du 6 avril 2002. Cette activité a été organisée dans le cadre du financement pour amasser des fonds pour la création de la Maison de l'Arc-en-Ciel. Le montant accumulé lors de cette journée est de \$918,00. Nous remercions par le fait même les commanditaires de cette journée : Société des Alcools du Québec et le Coq du Roi. Et les gagnants de cette journée sont l'équipe de Plastique Gagnon de St-Jean-Port-Joli : Litzianne Dionne, Jacynthe P. Landry, Marcel Landry et Claude Bernier.

Emblème naturel régional

La Chaudière-Appalaches adopte le cerf de Virginie

La population de la région de la Chaudière-Appalaches a choisi majoritairement le cerf de Virginie comme emblème régional. Il s'agit de la première région administrative au Québec à se doter d'un tel emblème. **35% des points pour le cerf de Virginie** Ce résultat est le fruit du dépouillement des 15 220 bulletins de participation remplis par les citoyens des neuf MRC de la Chaudière-Appalaches et de la ville de Lévis qui ont participé à ce concours, mené par le CRECA et ses partenaires régionaux, entre février et mai 2002. Le vote a été réparti de façon assez équilibrée dans chacune des MRC. Le cerf de Virginie a été préféré parmi les six espèces animales et végétales proposées. Il a récolté 16 599 points, ce qui représente 35% des points totaux alloués par l'électorat. L'érable à sucre est son plus proche rival, avec 26% des points. Arrivent ensuite l'oie des neiges (15%), la tortue des bois (9%), le trille dressé (8%) et l'omble de fontaine (7%). **Communément appelé «chevreuil»**, il abonde dans l'ouest du territoire, l'hiver y étant moins rigoureux. L'Amiante, la Beauce et la vallée de la Chaudière en comptent plusieurs. Après avoir été menacé de disparition dans les années 1970, des hivers plus cléments, une meilleure réglementation de la chasse sportive et protection adéquate de leurs habitats en période hivernale ont permis de multiplier par 10 la population du Québec continental maintenant estimée à 300 000 individus avant la chasse.



Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
 Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
 Landrace, Yorkshire, Duroc/Suivie par le PEG, PVSP.
 Membre du groupe PorcBeq inc.
 (compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
 Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

90226069
QUÉBEC INC.
 Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
 chaux agricoles
418-243-3408

60, rue Paradis
 Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0



Petites annonces

Alcooliques anonymes

Si tu as des problèmes avec l'alcool, Alcooliques Anonymes pourrait t'aider.
Blaise, 259-7040

Bois de chauffage à vendre

Pour plus de renseignements,
communiquer au 259-7360

Soyez prévoyant pour l'été!

- Déchaumage ▪ Tonte de pelouse ▪ Ramassage de feuilles
- Balayage entrée d'asphalte et d'inter-blocs

Pour un travail bien fait...un seul nom à retenir:

**DÉNEIGEMENT
ET
ENTRETIEN DE PELOUSE
RÉJEAN BLAIS**



Tél.: 259-2434 Cel.: 241-9196



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest

Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**



ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Mal des transports

Le mal des transports n'est pas une maladie, comme son nom semble l'indiquer, mais bien une réaction normale du corps face à un stimulus inhabituel (dans ce cas, les mouvements du véhicule). La cause semble être une différence entre l'information envoyée au cerveau par l'oreille interne et celle envoyée par les yeux.

Signes et symptômes

Au début, le passager peut devenir pâle, avoir des bâillements, des sueurs froides et de la nervosité. Ensuite, un malaise et de la somnolence s'installent et peuvent progresser en nausées et vomissements. Les symptômes varient d'un individu à l'autre et peuvent survenir rapidement. Le mal des transports touche surtout les enfants entre 2 à 12 ans.

Prévention

Quelques conseils pratiques :

Placez-vous dans un endroit où il y a le moins de mouvement possible (ex. : siège-avant d'une voiture, pont d'un bateau, sièges à côté des ailes d'un avion...).

Penchez-vous légèrement vers l'arrière en gardant la tête immobile.

Concentrez-vous sur les objets à distance qui, de loin, vous sembleront immobiles, ou fermez les yeux.

Évitez de manger un gros repas ou de trop boire avant le départ : ceci peut favoriser l'apparition de nausées et vomissements.

Évitez également la fumée de cigarettes ou les odeurs fortes provenant de la nourriture.

S'il s'agit d'un enfant, distrayez son attention du véhicule en mouvement. Même si la lecture peut aggraver le mal des transports, tenez-le occupé avec des cahiers à colorier ou des jeux.

Des médicaments en vente libre sont également disponibles pour contrôler le mal des transports. Votre pharmacien peut vous aider à trouver le médicament qui vous convient.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h

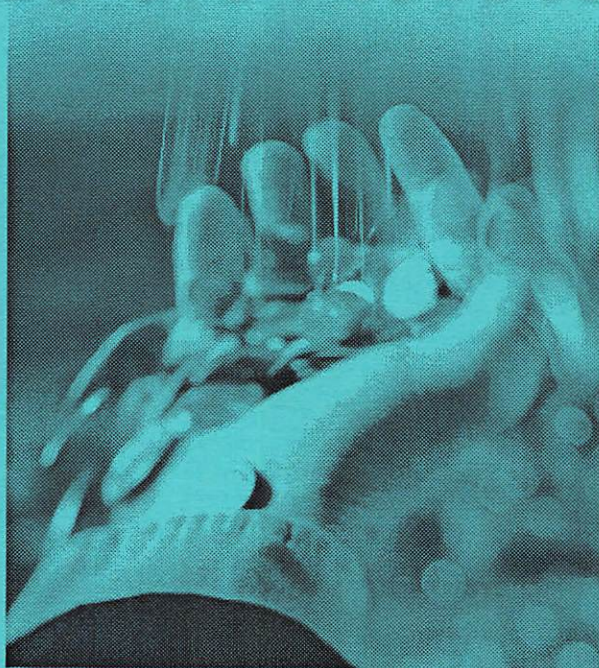
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



215 000 \$

versés en ristournes



Période du 1^{er} septembre
au 31 décembre 2001
(4 mois d'exercice)



Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud